

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	21
- votants par procuration	6
- absents	2
- total des votants	27

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 30 septembre 2019.

xxx

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-six septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le dix-sept septembre, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe LEROUX, Maire.

Étaient présents :

M. Philippe LEROUX, Maire,

M. Patrick CIBOIS, Mme Paola MIZAC, M. Xavier PICAVET, Mme Brigitte LEROUX, M. Patrick WALCZAK, Mme Claudine COUTURE, M. Jean-Paul MANGIN, M. Jean-Yves GOGNET, Adjointes,

Mme Martine HERBERT, M. Jean-Marie MOREL, Mme Carole BIGUEUR, Mme Anne NOËL, Mme Bérengère CASTANET (née CADINOT), M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Yann BEUX, Mme Sylvie LEGENTIL, M. Kamel BELGHACHEM, M. Teddy LECLERC, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Romuald HAUCHECORNE	qui donne pouvoir à	M. Jean-Marie MOREL
M. Damien SIMON	qui donne pouvoir à	M. Philippe LEROUX
M. Frédéric LE PAGE	qui donne pouvoir à	Mme Anne NOËL
Mme Fabiola ANQUETIL	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET
M. Yoann LAVERNHE	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
M. Clément FOUTEL	qui donne pouvoir à	Mme Martine HERBERT

Absents :

Mme Lesline BOIXEL, M. Mourad BETTAHAR, Conseillers Municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

M. Yann BEUX est nommé, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.83/09.19

Objet : Parcelles cadastrées BD N°33 et N°105 situées Hameau du Becquet - lieudit les Aulnes
Acquisition par la Ville de Lillebonne auprès de l'Établissement Public Foncier de Normandie

Délibération n°: D.83/09.19

**Objet : Parcelles cadastrées BD N°33 et N°105 situées Hameau du Becquet - lieudit les Aulnes
Acquisition par la Ville de Lillebonne auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie**

Monsieur WALCZAK indique que dans le cadre de la réalisation d'un inventaire de son patrimoine, l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) a identifié des parcelles cadastrées BD N°33 et N°105, situées Hameau du Becquet - lieudit Les Aulnes - et portées, depuis près de quarante ans, pour le compte de la Ville de Lillebonne.

L'EPFN n'ayant pas utilité à conserver ces parcelles dans son patrimoine, il a proposé à la Ville de Lillebonne de les lui céder pour un prix fixé, d'un commun accord entre les deux parties, à 9 200 €.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant l'accord intervenu entre l'EPFN et la Ville de Lillebonne sur le prix de rachat de ces terrains ; auquel s'ajoutent les frais d'acquisition à prendre en charge par la Ville de Lillebonne,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser l'acquisition par la Ville de Lillebonne auprès de l'EPFN, des parcelles de terrain cadastrées BD N°33 et N°105, d'une surface totale de 16 678 m², situées Hameau du Becquet - lieudit Les Aulnes -, au prix de 9 200 € ; les frais d'acquisition étant pris en charge par la Ville,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette acquisition.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Ville

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.*

*Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,*

